Métropole Aix-
Marseille-Provence

Territoire
du Pays d'Aix

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX
SEANCE DU 23 JUILLET 2020
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2020_CT2_097

OBJET : Développement économique et emploi - Commerce et artisanat - Attribution de subventions aux associations de commerçants et artisans de proximité

Le 23 juillet 2020, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire à la Salle des Musiques Actuelles du Pays d'Aix (6MIC) à Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 17 juillet 2020, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – AMAR Daniel – ARDHUIN Philippe – BARRET Guy – BENKACI Moussa – BIANCO Kayané – BONFILLON CHIAVASSA Béatrice – BOULAN Michel – BRAMOULLÉ Gérard – CANAL Jean-Louis – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CIOT Jean-David – CONTÉ Marie-Ange – CRISTIANI Georges – DELAVET Christian – DI CARO Sylvaine – FERNANDEZ Stéphanie – FILIPPI Claude – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GARCIN Eric – GERARD Jacky – GOMEZ André – GRANIER Hervé – GRUVEL Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – HUBERT Claudie – KLEIN Philippe – MARTIN Régis – MERCIER Arnaud – MORBELLI Pascale – PENA Marc – PETEL Anne-Laurence – RAMOND Bernard – ROVARINO Isabelle – RUIZ Michel – SERRUS Jean-Pierre – SLISSA Monique – TAULAN Francis – VENTRON Amapola

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : AMIEL Michel donne pouvoir à SLISSA Monique – BURLE Christian donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – CHAUVIN Pascal donne pouvoir à CHARRIN Philippe – CORNO Jean-François donne pouvoir à CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert donne pouvoir à ARDHUIN Philippe – DESVIGNES Vincent donne pouvoir à MARTIN Régis – GOURNES Jean-Pascal donne pouvoir à GRANIER Hervé – LANGUILLE Vincent donne pouvoir à MARTIN Régis – MALLIÉ Richard donne pouvoir à VENTRON Amapola – PELLENC Roger donne pouvoir à CONTÉ Marie-Ange – POUSSARDIN Fabrice donne pouvoir à FREGEAC Olivier – SANNA Valérie donne pouvoir à GRANIER Hervé – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre donne pouvoir à FERNANDEZ Stéphanie – VINCENT Jean-Louis donne pouvoir à TAULAN Francis - ZERKANI RAYNAL Karima donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : JOISSAINS Sophie – PAOLI Stéphane

Secrétaire de séance : BIANCO Kayané

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20200723-2020_CT2_097-DE
Date de télétransmission : 03/08/2020
Date de réception préfecture : 03/08/2020

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Développement économique et emploi

Commerce et artisanat

■ **Séance du 23 juillet 2020**

05_6_01

■ Attribution de subventions aux associations de commerçants et artisans de proximité

Le Président soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Dans le cadre de la politique de subventions mises en place depuis 2006 par le Territoire du Pays d'Aix pour favoriser l'activité commerciale et artisanale de proximité, des associations de commerces de proximité, initiatrices de projets de dynamisation des centres-villes ou villages, font appel à la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Composante de l'économie locale et véritable valeur ajoutée de l'attractivité des centres-villes et villages, l'activité de nos commerçants et artisans contribue à notre qualité de vie, dans l'intérêt général.

Les subventions présentées tiennent compte de l'impact de leur action sur le territoire, mais aussi des enveloppes budgétaires disponibles.

Les demandes ont été examinées au regard des critères adoptés par le Conseil communautaire de la CPA du 13 décembre 2011 (délibération N° 2011_A195).

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20200723-2020_CT2_097-DE
Date de télétransmission : 03/08/2020
Date de réception préfecture : 03/08/2020

Le présent rapport a pour objet l'attribution de subventions d'un montant total de 16 260 € aux associations suivantes :

n°GU	Association	Action subventionnée	Objet de l'action	Budget prév action	Subv sollicitée	Subv proposée	Conv oui / non
2020_926	EPAT&VOUS	Maintien et déploiement de l'activité « EPAT&VOUS » au centre-ville de la commune de Pertuis	Concept store permettant aux artisans du pays d'Aix une visibilité bénéficiant et apportant une attractivité commerciale du centre-ville.	41 500 €	12 000 €	12 000 €	NON
2020_1334	AACE	Festival des artisans et commerçants d'Eguilles	Faire connaître et reconnaître les artisans et commerçants du village à ses habitants et aux visiteurs.	5090 €	2036 €	2030 €	NON
2020-1335		Marché de Noël d'Eguilles	Dynamiser le centre du village –Fédérer les commerçants et artisans – faire découvrir des productions et créations locales – mettre en avant les spécialités et la tradition provençale.	4200 €	1680 €	1680 €	NON
2020_1336		Sacs renouvelables personnalisés	Fidéliser le client – apporter une action zéro déchet.	1380 €	552 €	550 €	NON
					TOTAL	**16 260 €**	

EPAT & VOUS (Pertuis) : A son origine en 2017, la structure EPAT & VOUS était intégrée au CBE Sud - Luberon. Cette année et grâce à son succès elle est devenue une association indépendante. Sa nouvelle présidente continue l'œuvre commencée : animation d'une boutique de centre-ville, véritable vitrine des artisans d'art et créateurs , qui dispose en arrière-boutique d'un atelier servant également de salle de formation.
Dans la boutique EPAT&VOUS, les 19 artisans et créateurs en résidence paient chacun 250 € de loyer mensuel, à cela s'ajoutent 17 autres temporaires, que peuvent rencontrer les touristes et habitants de Pertuis. Des stages et formations destinés aux adultes et aux enfants sont également proposés. En 2019, 48 ateliers ont ainsi accueilli 103 participants.
Ce concept store qui a créé 3 emplois sous forme de contrats civiques, est le commerce le plus visité de la rue Colbert avec 9 813 visiteurs en 2019 et 3 255 articles vendus , en progression de 3 % par rapport à 2018.

Association Artisans Commerçants Eguilles (AACE) : depuis 2018 et sa nouvelle présidente, cette association contribue à dynamiser la vie du village. Sa principale animation est le Festival d'Artisans d'Eguilles et de ses communes voisines en partenariat avec la CMAR- PACA, sous le slogan : « Consommez local, consommez artisanal ». 2020 marquera sa 3e édition. Cet événement est le temps fort de la commune, il se veut grand public et gratuit et réunit 1 500 visiteurs dans l'Espace Duby.
En plus de cette action structurante, AACE envisage deux autres actions classiques, notamment la distribution de sacs réutilisables, le plus grand succès des actions du FISAC.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20200723-2020_CT2_097-DE
Date de télétransmission : 03/08/2020
Date de réception préfecture : 03/08/2020

Conformément au Règlement Budgétaire et Financier de la Métropole, il est précisé que :

- les subventions mentionnées inférieures ou égales à 5 000 € feront l'objet d'un seul versement, sitôt effectué le contrôle de légalité de la délibération afférente par les services préfectoraux.
- les subventions mentionnées supérieures 5 000 €, en accord avec les modalités de paiement, feront l'objet de deux versements soit :
  - un acompte de 80 %, sur demande du bénéficiaire
  - le solde de 20 % après production des bilans qualitatifs, quantitatifs et financiers

Les associations quant à elles, ont pour obligation de transmettre avant la fin de l'exercice 2020 ou au plus tard dans les 3 mois suivant la fin de l'exercice 2020 :

- un compte de résultat final signé par le Président et le Trésorier
- un rapport qualitatif et quantitatif de l'action subventionnée

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aix,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération HN 021 -049/16/CM du Conseil de la Métropole du 07 avril 2016 approuvant le règlement budgétaire et financier de la Métropole ;
- La délibération du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire du Pays d'Aix.

Ouï le rapport ci-dessus,

Considérant

- La volonté du Pays d'Aix de soutenir un certain nombre d'associations à caractère commercial et artisanal.
- Que les projets portés en 2020 par ces 2 associations favorisent l'activité commerciale et artisanale de proximité et qu'elles sont initiatrices de projets structurants de dynamisation du centre-ville.

Délibère

Article 1 :
Est attribué aux associations sus-mentionnées un montant total de subventions de 16 260 €.

Article 2 :
Le Président du Territoire du Pays d'Aix ou son représentant est autorisé à signer tous les documents afférents à l'exécution de la présente délibération.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20200723-2020_CT2_097-DE
Date de télétransmission : 03/08/2020
Date de réception préfecture : 03/08/2020

Article 3 :
Les crédits nécessaires sont inscrits sur le Budget 06 - État Spécial de Territoire du Pays d'Aix, en section de Fonctionnement, chapitre 65, nature 65748, fonction 632.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20200723-2020_CT2_097-DE
Date de télétransmission : 03/08/2020
Date de réception préfecture : 03/08/2020

Association « EPAT & Vous»

Espace Partagé des Arts du Terroir

Création d'un nouvel espace d'accueil

"EPAT & La GALERIE"

Prévisionnel 2020

19/09/2019

Charges prévisionnelles	2020 Montant en €	Produits prévisionnels	2020 Montant en €
60 - Achat	5 700 €	**70 - Vente de produits finis,**	12 000 €
Achats d'études et de prestations de services	2 000	Prestation de services	5 000
Fournitures non stockables (eau, énergie)	3 000	Vente de marchandises	2 000
Fourniture d'entretien et de petit équipement	500	Produits des activités annexes	5 000
Autres fournitures	200	**74 - Subventions**	16 000 €
61 - Services extérieurs	13 300 €	État	
Sous-traitance générale	3 000	DIRECCTE	
Location	8 000	CPE	
Entretien et réparation	1 000		
Assurance	1 000	Région(s)	2 000 €
Documentation			
Divers (charges locative)	300		
62 - Autres services extérieurs	12 500 €	COTELUB	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	2 500	Communes du Val de Durance	
Représentation et réceptions	3 000	Département(s)	2 000 €
Déplacements, missions	2 000		
Frais postaux et de télécommunications	1 000		
Services bancaires, autres	1 000	Communes	
Communications (publicité, enseigne,...)	3 000		
		Metropole Aix Marseille	12 000 €
63 - Impôts et taxes	1 000 €		
Impôts et taxes sur rémunération,		Organismes sociaux	
Autres impôts et taxes	1 000	Fond européens	
		ASP (emplois aidés)	
		Autres recettes (précisez) :	8 000 €
64 - Charges de personnel	7 000 €	Autofinancement	3 500
Rémunération des personnels,		Fonds Privés	3 500
Charges sociales		**75 - Autres produits de gestion courante**	5 500 €
Autres charges de personnel	7 000	Dont cotisations	
65 - Autres charges de gestion courante	0 €	**76 - Produits financiers**	
66 - Charges financières (remboursement cautions)	0 €	**77 - Produits exceptionnels (cautions)**	
67- Charges exceptionnelles	0 €	**78 - Reprises sur amortissements - provisions - Constitution de fonds propres**	0
68 - Dotation aux amortissements (provisions pour renouvellement)	2 000 €	**79 - transfert de charges**	
Total des charges prévisionnelles	41 500 €	**Total des produits prévisionnels**	41 500 €

86 - Emplois des contributions volontaires en nature	10 000 €	**87 - Contributions volontaires en nature**	10 000 €
Secours en nature	0	Bénévolat	5 000
Mise à disposition gratuite de biens et prestations	5 000	Prestations en nature	
Personnel bénévole	5 000	Dons en nature	5 000
Total des charges	51 500 €	**Total des produits**	51 500 €

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20200723-2020_CT2_097-DE
Date de télétransmission : 03/08/2020
Date de réception préfecture : 03/08/2020

FESTIVAL ARTISANS & COMMERÇANTS

3-2 Budget prévisionnel de l'action

Le total des charges doit être égal au total des produits.

Exercice 20 20

CHARGES DIRECTES	MONTANT[12]	RESSOURCES DIRECTES	MONTANT[12]
60 - Achats	€	70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	€
Achats stockés (matières premières, autres)	€	73 – Dotation et produits de tarification	€
Achats d'études et de prestations de services	€	74- Subventions d'exploitation (13)	€
Achats de matériel, équipements et travaux	500 €	État: préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)	€
Achats non stockés (eau, énergie, fournitures)	€		€
Achats de marchandises	200 €		€
Autres achats	€		€
61 - Services extérieurs	€	Région(s)	€
Sous-traitance générale	€		€
Redevances de crédit-bail	€		€
Locations mobilières et immobilières	€	Département(s)	€
Charges locatives et de copropriété	€		€
Entretien et réparations	€		€
Primes d'assurances	90 €	**TOTAL Métropole Aix Marseille Provence + Térritoire(s)**	€
Divers (études / recherches, documentation, colloques...)	€	Métropole AMP (Échelon central)	€
62 - Autres services extérieurs	€	Territoire Marseille-Provence	€
Personnel extérieur	€	Territoire du Pays d'Aix	2036 €
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	1800 €	Territoire du Pays Salonais	€
Publicité, information et publications	2500 €	Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile	€
Transports de biens et transports collectifs du personnel	€	Territoire Istres-Ouest Provence	€
Déplacements, missions et réceptions	€	Territoire du Pays de Martigues	€
Frais postaux et de télécommunications	€	Communes'	2000 €
Autres (travaux exécutés à l'extérieur etc...)	€		€
63 - Impôts et taxes	€		€
Impôts et taxes sur rémunérations	€		€
Autres impôts et taxes	€	Organismes sociaux (détailler) :	€
64 - Charges de personnel	€	Fonds européens	€
Rémunérations du personnel	€	L'agence de services et de paiement	€
Charges sociales	€	Autres établissements publics	€
Autres charges de personnel	€	Aides privées	€
65 - Autres charges de gestion courante	€	**75 – Autres produits de gestion courante**	€
66 - Charges financières	€	Dont cotisations, dons manuels ou legs	1054 €
67 - Charges exceptionnelles	€	**76 – Produits financiers**	€
68 - Dotation aux amortissements et provisions, engagements à réaliser sur ressources affectées	€	**77 – Produits exceptionnels**	€
		78 – Reprises sur amortissements provisions	€
69 - Impôts sur les bénéfices	€	**79 – Transfert de charges**	€
CHARGES INDIRECTES		**RESSOURCES PROPRES AFFECTÉES**	
Charges fixes de fonctionnement	€		€
Frais financier	€		€
Autres	€		€
TOTAL DES CHARGES	5090 €	**TOTAL DES PRODUITS**	5090 €
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES[14]			
86 - Emplois des contributions volontaires en nature (3)	€	**87 – Contributions volontaires en nature**	€
Secours en nature	€	Bénévolat	€
Mise à disposition gratuite biens et prestations	€	Prestation en nature	€
Personnel bénévole	€	Dons en nature	€
TOTAL GENERAL DES CHARGES		**TOTAL GENERAL DES PRODUITS**	

Fait à : Eguiller Le 20/01/2020 Cachet de l'association

Signature du Président

AACE, espace Duby 60 avenue Paul Magallon 13510 Eguilles Siret : 84933083200015

[12] Ne pas indiquer les centimes d'euros. [13] L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicitées. [14] Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit a minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité mais en engagements « hors bilan » et « au pied » du compte de résultat.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20200723-2020_CT2_097-DE
Date de télétransmission : 03/08/2020
Date de réception préfecture : 03/08/2020

MARCHÉ DE NOEL EGUILLES

3-2 Budget prévisionnel de l'action

Le total des charges doit être égal au total des produits.

Exercice 2020

CHARGES DIRECTES	MONTANT[12]		RESSOURCES DIRECTES	MONTANT[12]	
60 - Achats		€	70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services		€
Achats stockés (matières premières, autres)		€	73 – Dotation et produits de tarification		€
Achats d'études et de prestations de services		€	74- Subventions d'exploitation (13)		€
Achats de matériel, équipements et travaux		€	État: préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)		€
Achats non stockés (eau, énergie, fournitures)		€			€
Achats de marchandises	400	€			€
Autres achats		€			€
61 - Services extérieurs		€	Région(s)		€
Sous-traitance générale		€			€
Redevances de crédit-bail		€			€
Locations mobilières et immobilières		€	Département(s)		€
Charges locatives et de copropriété		€			€
Entretien et réparations		€			€
Primes d'assurances		€	**TOTAL Métropole Aix Marseille Provence + Territoire(s)**	1680	€
Divers (études / recherches, documentation, colloques...)		€	Métropole AMP (Échelon central)		€
62 - Autres services extérieurs		€	Territoire Marseille-Provence		€
Personnel extérieur		€	Territoire du Pays d'Aix		€
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	2000	€	Territoire du Pays Salonais		€
Publicité, information et publications	1800	€	Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile		€
Transports de biens et transports collectifs du personnel		€	Territoire Istres-Ouest Provence		€
Déplacements, missions et réceptions		€	Territoire du Pays de Martigues		€
Frais postaux et de télécommunications		€	Communes	1000	€
Autres (travaux exécutés à l'extérieur etc...)		€			€
63 - Impôts et taxes		€			€
Impôts et taxes sur rémunérations		€			€
Autres impôts et taxes		€	Organismes sociaux (détailler) :		€
64 - Charges de personnel		€	Fonds européens		€
Rémunérations du personnel		€	L'agence de services et de paiement		€
Charges sociales		€	Autres établissements publics		€
Autres charges de personnel		€	Aides privées		€
65 - Autres charges de gestion courante		€	**75 – Autres produits de gestion courante**		€
66 - Charges financières		€	Dont cotisations, dons manuels ou legs	1520	€
67 - Charges exceptionnelles		€	**76 – Produits financiers**		€
68 - Dotation aux amortissements et provisions, engagements à réaliser sur ressources affectées		€	**77 – Produits exceptionnels**		€
			78 – Reprises sur amortissements provisions		€
69 - Impôts sur les bénéfices		€	**79 – Transfert de charges**		€
CHARGES INDIRECTES			**RESSOURCES PROPRES AFFECTÉES**		
Charges fixes de fonctionnement		€			€
Frais financier		€			€
Autres		€			€
TOTAL DES CHARGES	4200	€	**TOTAL DES PRODUITS**	4200	€
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES[14]					
86 - Emplois des contributions volontaires en nature (3)		€	**87 – Contributions volontaires en nature**		€
Secours en nature		€	Bénévolat		€
Mise à disposition gratuite biens et prestations		€	Prestation en nature		€
Personnel bénévole		€	Dons en nature		€
TOTAL GENERAL DES CHARGES	4200		**TOTAL GENERAL DES PRODUITS**	4200	

Fait à : Eguilles Le 20/01/20

Cachet de l'association

AACE, Espace Duby, 60 avenue Paul Magallon 13510 Eguilles. Siret: 84933083200015

Signature du Président

[12] Ne pas indiquer les centimes d'euros. [13] L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicitées. [14] Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n°99-01, prévoit a minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité mais en engagements « hors bilan » et « au pied » du compte de résultat.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20200723-2020_CT2_097-DE
Date de télétransmission : 03/08/2020
Date de réception préfecture : 03/08/2020

SACS REUTILISABLES

3-2 Budget prévisionnel de l'action

Le total des charges doit être égal au total des produits.

Exercice 20 20

CHARGES DIRECTES	MONTANT[12]	RESSOURCES DIRECTES	MONTANT[12]
60 - Achats	€	70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	€
Achats stockés (matières premières, autres)	€	73 – Dotation et produits de tarification	€
Achats d'études et de prestations de services	€	74- Subventions d'exploitation (13)	€
Achats de matériel, équipements et travaux	€	État: préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)	€
Achats non stockés (eau, énergie, fournitures)	€		€
Achats de marchandises	1380 €		€
Autres achats	€		€
61 - Services extérieurs	€	Région(s)	€
Sous-traitance générale	€		€
Redevances de crédit-bail	€		€
Locations mobilières et immobilières	€	Département(s)	€
Charges locatives et de copropriété	€		€
Entretien et réparations	€		€
Primes d'assurances	€	**TOTAL Métropole Aix Marseille Provence + Territoire(s)**	€
Divers (études / recherches, documentation, colloques...)	€	Métropole AMP (Échelon central)	€
62 - Autres services extérieurs	€	Territoire Marseille-Provence	€
Personnel extérieur	€	Territoire du Pays d'Aix	552 €
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	€	Territoire du Pays Salonais	€
Publicité, information et publications	€	Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile	€
Transports de biens et transports collectifs du personnel	€	Territoire Istres-Ouest Provence	€
Déplacements, missions et réceptions	€	Territoire du Pays de Martigues	€
Frais postaux et de télécommunications	€	Communes	€
Autres (travaux exécutés à l'extérieur etc...)	€		€
63 - Impôts et taxes	€		€
Impôts et taxes sur rémunérations	€		€
Autres impôts et taxes	€	Organismes sociaux (détailler) :	€
64 - Charges de personnel	€	Fonds européens	€
Rémunérations du personnel	€	L'agence de services et de paiement	€
Charges sociales	€	Autres établissements publics	€
Autres charges de personnel	€	Aides privées	€
65 - Autres charges de gestion courante	€	**75 – Autres produits de gestion courante**	€
66 - Charges financières	€	Dont cotisations, dons manuels ou legs	828 €
67 - Charges exceptionnelles	€	**76 – Produits financiers**	€
68 - Dotation aux amortissements et provisions, engagements à réaliser sur ressources affectées	€	**77 – Produits exceptionnels**	€
		78 – Reprises sur amortissements provisions	€
69 - Impôts sur les bénéfices	€	**79 – Transfert de charges**	€
CHARGES INDIRECTES		**RESSOURCES PROPRES AFFECTÉES**	
Charges fixes de fonctionnement	€		€
Frais financier	€		€
Autres	€		€
TOTAL DES CHARGES	1380 €	**TOTAL DES PRODUITS**	1380 €
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES[14]			
86 - Emplois des contributions volontaires en nature (3)	€	**87 – Contributions volontaires en nature**	€
Secours en nature	€	Bénévolat	€
Mise à disposition gratuite biens et prestations	€	Prestation en nature	€
Personnel bénévole	€	Dons en nature	€
TOTAL GENERAL DES CHARGES	1380	**TOTAL GENERAL DES PRODUITS**	1380

Fait à : Eguilles **Le** 20/01/20

Cachet de l'association

ARCE, espace Doby G. avenue Napollon 13510 Eguilles

Signature du Président

[12] *Ne pas indiquer les centimes d'euros.* [13] *L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicitées.* [14] *Le plan comptable des associations prévoit a minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité mais en engagements « hors bilan » et « au pied » du compte de résultat.*

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20200723-2020_CT2_097-DE
Date de télétransmission : 03/08/2020
Date de réception préfecture : 03/08/2020

2020_CT2_097

OBJET : Développement économique et emploi - Commerce et artisanat - Attribution de subventions aux associations de commerçants et artisans de proximité

Vote sur le rapport

Inscrits	58
Votants	56
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	56
Majorité absolue	29
Pour	56
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :
Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :
Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :
Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :
Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents
Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le 30 JUIL. 2020

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20200723-2020_CT2_097-DE
Date de télétransmission : 03/08/2020
Date de réception préfecture : 03/08/2020